

JD
REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 85-425 du 17 Octobre 1985

portant nomination des Camarades Victor Joachim GOMEZ, Théophile NEKOUA, Evariste MONDEI et Léon ZOMAHOUN au Grade de Commissaire de 2^e Classe du Commandement des Commissariats des Forces de Sécurité Publique pour compter du 1er Octobre 1984.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée ;
- VU le décret N° 85-254 du 17 Juin 1985 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;
- VU le décret N° 85-396 du 20 Septembre 1985 chargeant le Camarade Romain VILON-GUEZO, Président du Comité Permanent de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire, de l'intérim du Président de la République pendant la période de congé du Chef de l'Etat pour compter du 23 Septembre 1985,
- VU l'ordonnance N° 77-14 du 25 Mars 1977, portant création des Forces Armées Populaire du Bénin ;
- VU la Loi N° 81-014 du 10 Octobre 1981, portant Statut Général des Personnes Militaires des Forces Armées Populaires du Bénin ;
- SUR Proposition du Ministre de la Défense et des Forces Armées Populaires du Bénin ;
- LE Comité Permanent du Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 25 Septembre 1985.

DECRETE :

Article 1er. - Sont nommés au grade de Commissaire de 2^e Classe du Commandement des Commissariats des Forces de Sécurité Publique, pour compter du 1er Octobre 1984, les Commissaires Stagiaires dont les noms suivent :

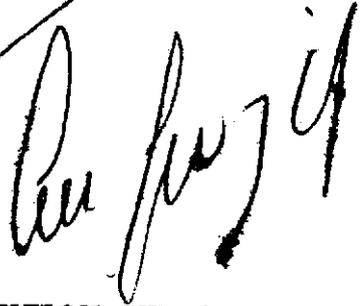
.../...

- Victor Joachim GOMEZ
- Théophile NEKOUA
- Evariste MONDEI
- Léon ZOMAHOUN.

Article 2.- Le Ministre de la Défense et des Forces Armées Populaires et le Ministre des Finances et de l'Economie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret qui sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 17 Octobre 1985.

Pour le Président de la République,
le Président du Comité Permanent de
l'Assemblée Nationale Révolutionnaire,
chargé de l'intérim,



Pour le Ministre des Finances et de
l'Economie absent, Le Ministre de la
Justice, Chargé de l'Inspection des
Entreprises Publiques et Semi-Publi-
ques, chargé de l'intérim,

Romain VILON-GUEZO



Didier DASSI

Ampliations : PR 8 SA/CC/PREB 4 CP/ANR 4 CPC 6 PPC 6 MDFAP 2 MFE 8
AUTRES MINISTERES 13 SGCEN 4 SPD 2 IGE ET SES SECTIONS 4 APE-DLC-
INSAE 6 DB-DCC-DSDY-DTCP-DI 20 EMG/FAP 4 EM/FSP 4 PR/CAB/MIL 4
DSI/FAP 4 INT 8 JORPB 1.-